

## **COMPTE RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 01 JUIN 2017**

**Présents** : Mrs et Mmes Nathalie BOUCHER, Frédéric DE AZEVEDO, Gérard GUILLET, Audrey PASCAL, Laurent PASCAL, Aurélie POIRAUD, Frédéric REYMOND, Michel ROMEY.

**Excusée** : Jean-Philippe DODE, Linda GAUDINO, Brigitte VUILLOD.

*Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 06/04/2017 est approuvé à l'unanimité.*

*Le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter deux questions à l'ordre du jour :*

- *L'autorisation au Maire de recruter des agents non titulaires, en vertu de l'article 3-3 al.3 de la loi 84-53 du 26/01/1984.*
- *Demande d'une subvention au Conseil Départemental concernant le terrassement la pose et la clôture de l'aire de jeux.*

*Le conseil municipal décide d'ajouter ces questions en début de séance.*

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **1/ Autorisation au Maire de recruter des agents non titulaires**

En vue du recrutement de la personne qui remplacera la secrétaire actuellement en poste, il convient de créer un poste de rédacteur territorial à temps non complet à raison de 21h hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

Il convient également d'autoriser le Maire à recruter des agents non titulaires, en contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans, renouvelable une fois, en vertu de l'article 3-3 al.3 de la loi 84-53 du 26/01/1984.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette décision.

#### **2/ Demande de subvention au conseil départemental de l'Isère concernant le terrassement, la clôture et la pose de l'aire et de la nappe de protection de l'aire de jeux**

Le Maire expose aux conseil le projet d'installation de l'aire de jeux.

Une première subvention a été obtenue pour l'acquisition du matériel.

Il convient aujourd'hui de solliciter une aide financière du département pour effectuer le terrassement, la clôture et la pose de l'aire et de la nappe de protection, dans le cadre de l'aménagement du village.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter le conseil départemental pour cette réalisation.

#### **3/ DM 01 Budget Eau**

Afin de permettre de régler la facture liée à l'achat du photomètre, il convient de réaliser un virement de crédit comme suit :

Désignation	Diminution de Crédits	Augmentation de Crédits
020/ Dépenses imprévues invest.	- 389.30 €	
21/ Immobilisations corporelles		
21561/21		+ 389.30 €
TOTAL	- 389.30 €	+ 389.30 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette décision modificative.

#### 4/ DM 01 Budget Commune

Lors de l'élaboration du BP 2017, les dépenses imprévues de fonctionnement ont été surestimées et dépassent le montant autorisé.

Afin de régulariser ce montant, il convient de réaliser un virement de crédit comme suit :

Désignation	Diminution de Crédits	Augmentation de Crédits
022/ Dépenses imprévues fonct.	- 4 396.15 €	
65/ Autres charges de gestion courante		
658/65		+ 4 396.15 €
TOTAL	- 4 396.15 €	+ 4 396.15 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette décision modificative.

#### 5/ Délibération instituant des astreintes d'exploitation

Le Maire propose à l'assemblée de mettre en place des périodes d'astreinte d'exploitation afin que l'employé communal soit en mesure d'intervenir en cas d'événement climatique sur le territoire communal (neige, verglas, etc.), dysfonctionnement dans les locaux communaux, équipements, réseau d'eau (suite à un incident sur le réseau d'eau communal, etc...).

Ces astreintes seront organisées deux week-ends par mois.

La rémunération des astreintes sera effectuée par référence au barème en vigueur au Ministère de l'Ecologie et du Développement durable pour les agents relevant de la filière technique.

En cas d'intervention, l'agent communal percevra les indemnités horaires pour travaux supplémentaires correspondantes.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte la proposition de mise en place des astreintes, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017,
- Charge le Maire de sa mise en œuvre.

#### 6/ Organisation des TAP pour l'année scolaire 2017/2018

Le Maire expose au Conseil Municipal que le conseil d'école doit se réunir le 13 juin prochain.

En prévision de cette réunion, les conseillers municipaux débattent de l'opportunité de maintenir les Temps d'Activités Périscolaires, et seraient favorables à la suppression de ceux-ci pour la rentrée scolaire 2017, si la réglementation le permet.

Cette question sera étudiée en concertation avec la commune d'Auberives-en-Royans, dans le cadre du regroupement pédagogique, les enseignants et les représentants des parents d'élèves.

#### **7/ Point sur les travaux concernant le réseau d'eau**

Le Maire effectue un rappel du tracé et du plan de financement des travaux d'amélioration entamés en 2015 en vue d'éliminer les canalisations en amiante, augmenter le rendement du réseau d'eau potable, et renforcer l'interconnexion avec le réseau de la commune d'Auberives-en-Royans.

Il indique que les travaux devraient débuter courant septembre.

#### **Questions diverses**

Le conseil organise le tour de rôle pour la tenue du bureau de vote en vue des élections législatives, scrutin des 11 et 18 juin 2017.

Gérard Guillet, premier adjoint, présente au conseil municipal les dossiers d'urbanisme en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

A Saint-André-en-Royans, le 07 juin 2017

Frédéric DE AZEVEDO,  
Maire



